

Politiques de réduction de l'artificialisation des sols dans quatre États membres

16 octobre 2023

En septembre 2023, une note de législation comparée, portant sur les politiques de réduction de l'artificialisation des sols, a été publiée sur le site du Sénat. L'étude porte sur l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et les Pays-Bas. De manière générale, il ressort que l'artificialisation des sols ne fait pas l'objet d'une définition juridique précise. Par ailleurs, si l'Allemagne et l'Italie ont adopté des objectifs de réduction nationaux, ceux-ci ne sont pas contraignants et font l'objet de mises en œuvre variées.

Source : [Sénat](#)